

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Polytec TC 411 Part B**
- **Code du produit:** TC411B
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur pour adhésifs conducteurs thermiques
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Polytec PT GmbH
Ettlinger Str. 30
D- 76307 Karlsbad
ALLEMAGNE
E-Mail: info@polytec-pt.de
- **Service chargé des renseignements:**
section de la sécurité du produit
Tel. +49-(0)7243-6044000
info@polytec-pt.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Le mélange est classé comme dangereux au sens de la directive No. 1272/2008/CE (GHS).
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Polyoxypropylendiamin
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine
Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin
2-pipérazine-1-yléthylamine
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 1)

• **Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient pas des substances qui correspondent aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 9046-10-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12-XXXX	Polyoxypropylendiamin ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 68953-36-6	Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	10-25%
CAS: 112-57-2 EINECS: 203-986-2	3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	0-≤5%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0 Reg.nr.: 01-2119471486-30-XXXX	2-pipérazine-1-yléthylamine ☠ Acute Tox. 3, H311; ☠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≤5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Contact direct avec la peau non protégée ou les yeux peut résulter des irritations ou des brûlures. En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, l'œsophage et l'estomac sont possible.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 3)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Travailler sous un dispositif d'évacuation des vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements de protection.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les fumées/ aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux et des vêtements.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Aucune exigence particulière.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient bien fermé à température ambiante dans un endroit bien ventilé.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Après transvasement étiqueter le récipient comme l'emballage d'origine.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

9046-10-0 Polyoxypropylendiamin

Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	0,04 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	DNEL dermal long term exposure	1,25 mg/kg bw/day (general population)
		2,5 mg/kg bw/day (worker)

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	0,3 mg/kg bw/day (general population)
	DNEL dermal long term exposure	1,7 mg/kg bw/day (general population)
Dermique		3,3 mg/kg bw/day (worker)
	DNEL dermal short term exposure	10 mg/kg bw/day (general population)
		20 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Acute/short term exposure - local effect	5,3 mg/m ³ (general population)
		21,4 mg/m ³ (worker)
	DNEL Long term exposure - systemic effect	0,9 mg/m ³ (general population)
		3,6 mg/m ³ (worker)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 4)

· **PNEC**

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

PNEC aqua	0,058 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,0058 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	215 mg/kg (fresh w) (freshwater)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374
gants caoutchouc butyl épaisseur minimale 0.5mm; gants caoutchouc nitrile avec taux de pénétration <0.1mg (ASTM F739) pendant une exposition > 8h.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le matériel mentionné ci dessus les temps de pénétration s'applique:
temps de pénétration ≥ 8 heures à l'épaisseur du matériau (caoutchouc butyl 0,5mm ou caoutchouc nitrile 0,35mm)

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Pâteuse

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 5)

· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Aminée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** conserver à l'abri de la chaleur ou de la lumière directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Des agents forts d'oxydation et de réduction, des acides et des bases forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx)
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

• **Toxicité aiguë:**

Nocif en cas d'ingestion.

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9046-10-0 Polyoxypropylendiamin

Oral	LD50	475 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.090 mg/kg (lapin)

--	--	--

112-57-2 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine

Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)
----------	------	-------------------

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Oral	LD50	2.140 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	880 mg/kg (lapin)

--	--	--

• **Effet primaire d'irritation:**

• **de la peau:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

• **des yeux:**

Provoque de graves lésions des yeux.

• **Sensibilisation:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

• **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:**

9046-10-0 Polyoxypropylendiamin

EC50/48h	15 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>100 mg/l (onc)

--	--

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Effets écotoxiques:**

• **Remarque:** Toxique chez les poissons.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 7)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient pas des substances qui correspondant aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 No ONU**

• **ADR, IMDG, IATA**

UN1760

• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

• **ADR**

-
1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Polyoxypropylendiamin, N-AMINOÉTHYLPIPERAZINE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Polyoxypropylendiamin, N-AMINOETHYLPIPERAZINE), MARINE POLLUTANT
CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Polyoxypropylendiamin, N-AMINOETHYLPIPERAZINE)

• **IMDG**

• **IATA**

• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

• **ADR**



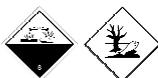
• **Classe**

8 (C9) Matières corrosives.

• **Étiquette**

8

• **IMDG**



• **Class**

8 Matières corrosives.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 8)

· Label	8
· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Fettsäure, Tallol-Reaktionsprodukt mit Tetraethylenpentamin
· Marine Pollutant:	Non
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	Alkalis
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENDIAMIN, N-AMINOÉTHYLPIPÉRAZINE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est inclus
 - **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 - Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
 - Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 - Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement
- **Contact:**
 - section de la sécurité du produit
 - +49 (0)7243 604-4000 (pendant les horaires d'ouverture)
 - email: info@polytec-pt.de
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2021

Numéro de version 2

Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Polytec TC 411 Part B

(suite de la page 10)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR